

Bulletin officiel du 28 octobre 2022

MUNICIPALITE DE SAVIESE
mise à l'enquête publique

La Municipalité de Savièse soumet à l'enquête publique, conformément aux articles 3 LCR et 232 LR, la mise en place de la zone 30 dans les secteurs suivants :

- Les Grands Praz
- Champlan et Grandfin

Le dossier peut être consulté auprès du service technique, durant les heures d'ouverture de l'administration.

Les remarques éventuelles à l'encontre de ce projet doivent être adressées par écrit en deux exemplaires et dûment motivées, dans un délai de trente jours dès la présente publication, à l'adresse suivante : Municipalité de Savièse, case postale 32, 1965 Savièse.

Savièse, le 28 octobre 2022

L'ADMINISTRATION COMMUNALE